

## → Pourquoi adhérer à l'APITI ?

Vous souhaitez bénéficier d'un appui pour mieux maîtriser l'exploitation des ESP et en améliorer leur sécurité ?

Vous avez besoin de vous reposer sur les conseils des experts pour le suivi en service des ESP ?

Vous voulez bénéficier d'informations actualisées sur les évolutions réglementaires et normatives ainsi que leur mise en œuvre ?

Vous souhaitez avoir une voix au sein des instances pour participer aux débats et disposer directement d'informations clés pour votre industrie ?

Vous voulez rencontrer d'autres professionnels ?

L'APITI est votre interlocuteur privilégié.

## → Qui peut adhérer à l'APITI ?

L'APITI est ouverte aux industriels exploitant des ESP et aux syndicats professionnels.

### Membres de l'APITI

AFGC  
Association Française  
des Gaz Comprimés

CEA  
Commissariat à l'énergie  
atomique et aux énergies  
alternatives

COPACEL  
Union Française des Industries  
des Cartons, Papiers et Celluloses

EDF

ENGIE Storengy

FC/CTNIIC  
France Chimie/Comité  
Technique National  
de l'Inspection dans l'Industrie  
Chimique

FRANCE GAZ LIQUIDES

KOMIANBO NICKEL SA

MICHELIN/SIMOREP

ORANO

SNPAA  
Syndicat National des Producteurs  
d'Alcool Agricole

UFIP  
Union Française des Industries  
Pétrolières

### Membres associés

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE  
AIR PRODUCTS  
ANTARGAZ  
ARKEMA  
BUTAGAZ  
EDF  
EXXON-MOBIL  
FIBRE EXCELLENCE  
KEMONE  
LINDE  
PETROINEOS  
PRIMAGAZ  
SANOFI  
SMURFIT KAPPA  
SOLVAY  
TEREOS  
TOTALENERGIES  
YARA

Pour nous contacter :  
[www.afiap.org/informations-apiti](http://www.afiap.org/informations-apiti)

**APiTi**

Association pour la promotion  
de l'inspection technique  
chez les industriels



**APiTi**

Association pour la promotion  
de l'inspection technique  
chez les industriels

→ **Le réseau  
des exploitants  
d'équipements  
sous pression**

## Édito

Les équipements sous pression (ESP) sont un élément essentiel de la distribution de services et d'énergie indispensables à la vie économique et domestique. Sous ce terme générique, sont regroupés les récipients, les tuyauteries, les accessoires de sécurité (soupapes...) ou les accessoires sous pression (robinets...) destinés à contenir un fluide sous pression.

Tout au long de leur vie, les ESP sont soumis à des contrôles réguliers et approfondis, gage de leur performance et de leur sécurité. La conformité de leur suivi en service s'appuie sur des réglementations et des référentiels complexes. Leurs évolutions récentes, renforçant l'établissement et la pratique de Plans d'Inspection, rentrent maintenant en application. L'analyse factuelle du retour d'expérience terrain orientera les prochaines adaptations et simplifications réglementaires.

La sécurité, la performance et la disponibilité en service des ESP sont au cœur des préoccupations des industriels de l'APITI. Son action vise à développer des référentiels communs sur les compétences techniques, organisationnelles et humaines. Avec un objectif, accompagner au mieux l'évolution des réglementations, des techniques et de l'exploitation des ESP.

Depuis 1995, date de sa création, l'APITI a réussi, via sa contribution à de nombreux documents techniques et textes réglementaires et grâce à son engagement, à s'imposer comme un interlocuteur reconnu tant auprès du ministère en charge de la prévention des risques technologiques que des organismes et des entreprises.

Olivier Aubertin  
**Président de l'APITI**

## → Garantir la sécurité et optimiser l'exploitation des équipements sous pression

**Nos missions sont fondées sur une politique de partage des meilleures pratiques dont les axes essentiels sont :**

### Le développement

et la diffusion d'échanges d'informations techniques entre les adhérents, les pouvoirs publics et les entreprises.

### L'élaboration

de politiques communes sur les activités et services d'inspection des utilisateurs, organes d'inspection des utilisateurs (OIU), services inspection reconnus (SIR), organismes d'inspection indépendants.

### La représentation

et la défense des intérêts des industriels dans les instances nationales et européennes.

### La fluidité du dialogue

avec les organismes de contrôle pour s'adapter à la diversité de leur fonctionnement et de leurs objectifs.

## → Un large champ d'expertises

**L'APITI détient, grâce à la diversité de ses adhérents, un large champ d'expertises qui lui permet d'être force de propositions et d'actions auprès des acteurs de l'industrie et des pouvoirs publics :**

### ▶ Veille technologique

Nous recensons les nouvelles pratiques en matière technologique. Nous impulsions leur diffusion au sein de notre réseau par le biais de publications et interventions diverses.

### ▶ Soutien à la formation

Nous soutenons la formation des inspecteurs et participons à son évolution en actualisant les procédures de qualification.

### ▶ Valorisation des retours d'expérience

Nous exploitons les données recueillies sur le terrain dans les différents groupes de travail de l'APITI et en diffusons les contenus.

### ▶ Renforcement de notre visibilité

Notre participation dans de nombreuses commissions et instances professionnelles nous permet de renforcer notre légitimité.